

Artistes, en scène s'il vous plaît

Enfin: la traditionnelle ébullition estivale de Locarno débouche cette année sur un large débat de politique culturelle en Suisse. Pour une fois, les gens du cinéma, qui parlent haut et fort sinon d'une seule voix, sont relayés par nombre d'autres acteurs. Il faut dire qu'à Berne on assiste rarement à la «destitution» du directeur d'un office. Cela dans le contexte important de la préparation, au sein du Département fédéral de l'intérieur (DDFI), d'une loi-cadre pour la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur la culture et d'une nouvelle loi sur Pro Helvetia, qui remplacera celle, excessivement détaillée, datant de 1965.

Avec, en arrière-fond, les très visibles interventions de l'Etat-sponsor, rôle que joue le Département des affaires étrangères (DFAE), pour la promotion de l'image de la Suisse ou la bonne cause des droits humains, via l'exportation de produits culturels. Ce qui a sans doute incité plusieurs députés à évoquer pêle-mêle, dans le tout récent débat sur le crédit à Suisse Tourisme, Présence Suisse et le nouveau Centre de compétence culturelle, ainsi que Pro Helvetia et la Direction pour la coopération et le développement, sans oublier même l'Office d'expansion commerciale.

Bref, la discussion est largement ouverte sur le but et le sens d'une législation nouvelle qui ne doit géné-

rer aucune dépense supplémentaire, sur l'avenir d'un Office de la culture (OFC) dont la mission semble devoir s'externaliser encore davantage, sur le partage des tâches entre la grande Confédération-mécène, agissant en direct par l'OFC ou par l'intermédiaire de Pro Helvetia (DFI), et le petit mais bruyant Etat-sponsor (DFAE). Plus fondamentalement, le débat devrait porter sur la place de l'artiste et de ses œuvres dans la société, ainsi que sur le rôle de la culture et de sa diversité dans la cohésion nationale. Une cohésion fragilisée par les peurs et les attentes qui varient comme l'on sait d'une région linguistique et d'un milieu culturel à l'autre.

Problème: dans le débat en cours, les artistes eux-mêmes se font peu entendre. Certes, les gens du cinéma - les moins directement concernés puisqu'au bénéfice d'une protection légale particulière et d'un solide lien avec la télévision - ont déjà donné, par la voix de Richard Dindo notamment. Mais les autres? Ils font sans doute confiance aux organisations faitières des professions artistiques pour défendre leurs intérêts: Visarte pour les plasticiens, AdS pour les écrivains (pardon, les autrices et les auteurs), la FMS pour les musiciens, etc., sans parler de PacK, la supercoordination créée récemment, pour tous.

continue en page 2

Dans ce numéro

L'indexation des salaires doit échapper aux économies budgétaires.

Lire en page 2

La défense de la fonction publique ne se confond pas avec la gestion du service public.

Lire en page 3

Les syndicats redoutent la libre circulation des personnes.

Lire en page 4

Les conventions collectives souffrent de l'hostilité du patronat.

Lire en page 5

Souvenirs d'utopie sur la colline du Monte Verità.

Lire en page 8

La masse salariale et l'indexation

La compensation du renchérissement ne se discute pas. Elle préserve le pouvoir d'achat, garantit le respect du contrat d'engagement et participe au financement de la protection sociale.

Les argentiers, publics ou privés, qui travaillent leur budget se donnent pour ambition de maîtriser la masse salariale qui représente souvent de 50 à 80% du budget global. Les moyens sont limités; on n'en recense que trois: les effectifs, l'évolution du salaire réel, l'indexation.

Parce que l'inflation est, ces années-ci, très faible, inférieure à 2%, il est souvent proposé de renoncer à l'indexation. Le sacrifice est réputé indolore puisque le salaire n'est pas entamé, même si son pouvoir d'achat est réduit. Mais le renchérissement se porte sur une multitude d'articles de consommation ou de services, de telle sorte qu'il est difficile de percevoir cette hausse des prix, sous réserve du compte chauffage entraîné par la hausse du mazout.

L'indexation reste pourtant une revendication première. Pour trois raisons.

Le calcul de l'indice des prix ne tient pas compte des prélèvements obligatoires qui réduisent le revenu disponible. C'est le cas en premier lieu des primes d'assurance maladie, des impôts, des retenues salariales. Faute d'un indice du revenu disponible, qui serait un outil syndical de premier ordre, il faut tenir ferme à l'indice des prix et au principe de la compensation. Notamment pour les petits salaires où l'entame du revenu disponible, notamment par les primes d'assurance maladie, est la plus forte.

Deuxième raison. La compensation du renchérissement est un principe de bonne foi. Le contrat d'engagement garantit un salaire et son pouvoir d'achat au moment

où il a été conclu. L'indexation maintient les conditions initiales. C'est le respect de la parole donnée.

Enfin, la Suisse est appelée à voir augmenter la TVA pour financer notamment les assurances sociales. La TVA qui se répercute sur les prix, ne réduit pas le revenu disponible mais le pouvoir d'achat. Sauf si la compensation intégrale du renchérissement est assurée. Dans la perspective des batailles à venir sur l'AI, sur l'AVS, l'indexation des salaires et des rentes est indispensable. Elle détermine le report de la charge sur l'ensemble de l'économie.

Trois raisons (revenu disponible, bonne foi, financement à venir de la politique sociale) qui justifieraient que l'indexation soit, syndicalement, une question de principe, sans concession. *ag*

Artistes, en scène SVP (suite)

De leur côté, les sociétés de recouvrement (Suisa, Pro Litteris) veillent scrupuleusement à la défense des droits des auteurs et interprètes.

Mais encore une fois, les artistes eux-mêmes, qu'en pensent-ils? Ils s'engagent ponctuellement, pour sauvegarder le système de la Loterie romande ou l'intégrité des budgets culturels d'un canton, d'une ville, d'une institution. Mais au-delà? Au plan fédéral, le plus général quoique subsidiaire? Pas grand chose, et même rien encore, à propos de la très importante Convention de l'UNESCO sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, à laquelle la Suisse fait courageusement mine de s'intéresser.

On se souvient de l'aventure de l'initiative populaire fédérale

dite du pour-cent culturel, lancée par Charles Apothéloz et quelques autres. La récolte des signatures avait peiné, la campagne plus encore. D'où le premier refus, programmé, de l'inscription d'un article culturel dans la Constitution fédérale en 1986.

Aujourd'hui, les organisations culturelles font un certain travail de lobbying. Avec des moyens qui leur sont en bonne partie versés par la Confédération, laquelle tend d'ailleurs à les diminuer. Mais les travailleurs, fussent-ils artistiques, ne peuvent tout déléguer ni s'absenter en permanence. Il est des circonstances où il leur faut intervenir, en personne, sur la place publique. Nous sommes dans une telle situation. Il y a même urgence. *yj*

Que signifie OSEC?

Autrefois c'était clair. OSEC était l'abréviation d'Office suisse d'expansion commerciale. Maintenant le nom est devenu Osec Business Network Switzerland.

Une brochure récente en allemand jointe à l'hebdomadaire *Cash* nous expose des «Success Stories» et annonce l'ouverture du «Service Center Business Network Switzerland». Sur le site Internet de cette institution, l'anglais s'impose toujours plus et si tous les *partners* en Suisse sont bien indiqués dans une langue nationale, les «Swiss Business Hub» à l'étranger sont désignés en anglais. Leur domicile, assez souvent dans une représentation diplomatique helvétique comme en Inde, au Japon, en Pologne et en Russie, est également mentionné en anglais.

N'insistons pas. On a compris pourquoi il faut imposer l'anglais comme première langue étrangère, au détriment des langues nationales dès les petites classes de l'école primaire. *cfp*

A trop tirer sur la corde

Les syndicats confondent la défense des employés de l'Etat avec la prétention d'intervenir dans la définition des tâches et des moyens financiers attribués au service public.

La situation financière de nombreux cantons est précaire, particulièrement en Suisse romande. Les programmes d'économies élaborés par les gouvernements n'épargnent pas les fonctionnaires : non indexation des salaires (cf. page 2), gel de la progression des annuités, blocage des effectifs, voire même suppression de postes, sont à l'ordre du jour.

Il est donc normal que la fonction publique, à l'instar des salariés du secteur privé, manifeste son mécontentement et cherche à défendre ses conditions de travail. L'action

des organisations syndicales vise en premier lieu à faire pression sur les gouvernements, considérés à juste titre comme des employeurs. Mais un Conseil d'Etat n'est pas un patron comme un autre. Son action est étroitement encadrée par les lois en vigueur et par un budget adopté par le Grand Conseil. C'est dire que la marge de manœuvre de l'exécutif est limitée. D'autant plus qu'une éventuelle augmentation des impôts, qui serait nécessaire pour concrétiser les revendications des fonctionnaires, exigerait l'aval du souverain. D'une certaine manière,

ce dernier est le véritable patron de la fonction publique.

Défenseurs du service public

A Genève, le Cartel, qui regroupe les organisations du personnel de l'Etat, va plus loin. Il se pose en défenseur du service public et rejette à ce titre toute atteinte aux prestations. Il exige du gouvernement qu'il retire son plan financier quadriennal et son projet de réforme de l'administration. A Lausanne et dans le Jura, on peut également observer cette tendance à identifier le service public à la fonction publique.

Les syndicats ne se limitent pas à défendre les conditions de travail de leurs membres ; ils prétendent de plus définir les tâches de l'Etat, façonner le budget.

Cette «extension du domaine de la lutte» n'est pas admissible dans un régime démocratique. C'est au Parlement qu'incombent ces décisions. Et le cas échéant, c'est au peuple de trancher par le biais du référendum. Les syndicats ne disposent d'aucune légitimité pour se substituer aux organes étatiques démocratiquement élus.

A Genève comme à Lausanne, le Syndicat des services publics (SSP) est contrôlé par les trotskistes, comme le rappelait Pierre-Yves Maillard, candidat au Conseil d'Etat vaudois, dans une récente interview à *L'Événement syndical*. On sait à quel point ce groupuscule sait instrumentaliser les causes d'actualité pour se profiler, sans trop se préoccuper des résultats pour les catégories sociales et professionnelles qu'il prétend défendre.

Mais la perspective du Grand Soir risque bien de se transformer en un cuisant échec pour la fonction publique. En refusant de participer à la modernisation de l'administration comme à Genève, en niant les problèmes financiers des cantons, en confondant délibérément le service public et la fonction publique, les syndicats jouent un jeu dangereux et pourraient tout perdre lorsque le souverain aura à se prononcer. Peut-on faire grève contre le peuple? jd

L'obsession

Il n'y a plus en France de question politique, concrète, méritant d'être traitée pour elle-même sans que le journaliste qui s'y réfère ne l'inscrive dans la perspective de la course à la présidence - serez-vous candidat? - ou ne cite Nicolas Sarkozy.

Sans régime présidentiel, la politique suisse tourne aussi à l'obsession. Qu'a dit, qu'a fait, que n'a pas dit, que n'a pas fait Christoph Blocher? Ne serait-il pas possible de le médiatiser moins? Mais émettre ce vœu, c'est en parler encore.

Donc quand Blocher dit qu'on ne peut forcer un conseiller fédéral à parler contre sa conviction, mais qu'en revanche ce conseiller ne doit pas critiquer, une fois prise, une décision du collège et qu'il a l'obligation de rapporter les arguments du Conseil fédéral, il ne dit rien d'incorrect. Quand les magistrats socialistes étaient sommés par leur parti de s'expliquer sur la collégialité, ils tenaient à peu près ce langage. L'a-t-on oublié?

Le problème n'est pas dans les mots, il est dans l'attitude. Les photos de la conférence de presse du 26 septembre le révélaient mieux que les phrases: Blocher ne fait pas partie de l'équipe. Il n'en a pas l'esprit. Or pour qu'un collège fonctionne, il faut un dénominateur commun. Pas de consensus, le collège peut être un lieu d'affrontement, mais il doit être habité par ce je ne sais quoi qui lie ceux qui sont à la manœuvre, embarqués sur le même bateau par mer agitée.

Les radicaux qui ont voté Blocher pour faire basculer à droite le Conseil fédéral se plaignent, aujourd'hui, du comportement de celui qu'ils ont porté au pouvoir. Lucidité tardive. Pour la croire sincère, on attend des ruptures plus franches. ag

Libre circulation: la vigilance s'impose!

Pas de surprise : le Conseil fédéral entérine le renforcement des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Plus inattendu : Bâle et le Tessin dénoncent de sérieuses sous-enchères salariales à l'embauche des étrangers.

Le gouvernement a donc présenté le même jour l'ensemble des mesures dictées par le rapprochement avec Bruxelles. Les huit volets des Bilatérales II et la retouche des Bilatérales I pour garantir la libre circulation des personnes aux dix nouveaux membres de l'Union sont juridiquement séparés mais politiquement liés. La très vive pression exercée par les syndicats a porté ses fruits. L'extension de la libre circulation est flanquée d'un renforcement des mesures de

contrôle pour combattre la sous-enchère salariale des travailleurs venus de l'étranger. Le projet du Conseil fédéral reprend presque sans retouche l'accord conclu entre les partenaires sociaux réunis par les services de Joseph Deiss. Il devrait donc passer sans difficulté devant le Parlement.

Alerte aux frontières

Le texte fédéral fixe des règles nationales. Mais c'est aux cantons de jouer. Ils ont la responsabilité de contrôler le marché du travail. Sans eux, les mesures d'accompagnement sont une coquille vide. Et la menace existe. L'alerte a été donnée presque simultanément aux deux antipodes de la Suisse. Le contrôle préalable des salaires des travailleurs étrangers est levé depuis trois mois. Conséquence à Bâle, des sociétés allemandes engagent des travailleurs de l'Est à bas prix pour les faire travailler de ce côté-ci du Rhin. Au Tessin, des entreprises italiennes font de même avec une main-d'œuvre bon marché de Grèce ou d'ailleurs.

Autre dossier chaud, les entreprises de travail temporaire recrutent, elles aussi, dans l'ancienne Allemagne de l'Est gravement touchée par le chômage. Cette vague de main-d'œuvre sous-payée n'a pas, semble-t-il, ou pas encore touché la Suisse romande. Genève se montre confiante. Les commissions tripartites de contrôle fonctionnent correctement de-

puis trente ans. Elles sont attentives à la situation nouvelle. Le canton de Vaud a nettement renforcé ses moyens de contrôle. L'effectif des observateurs - cantonaux et communaux - du marché du travail a passé de quatorze à vingt-cinq personnes. Et malgré la nervosité de certains représentants syndicaux vaudois, on n'a enregistré à ce jour qu'un seul cas d'abus salarial manifeste.

La vigilance s'impose malgré tout. Plusieurs cantons alémaniques restent bien en deçà des efforts consentis notamment à Genève et Vaud. Or, appliqué avec rigueur, le renforcement des mesures d'accompagnement devrait permettre de combattre les abus nouvellement décelés. La Confédération paiera un tiers des quelque 150 nouveaux contrôleurs engagés par les cantons. Les entreprises étrangères qui détachent des travailleurs en Suisse devront déposer des garanties financières pour payer les

amendes en cas de non-respect des salaires usuels. En cas de récidive, elles pourront même être interdites d'exercer en Suisse.

Les risques du référendum

Les dirigeants syndicaux ont donc passé accord pour le renforcement des mesures de contrôle. Ils s'y tiendront pour autant que le Parlement n'émascule pas le projet. Ils tenteront peut-être d'obtenir le renforcement du contrôle des entreprises de travail temporaire. Mais cela grogne parfois dans les rangs. Ainsi les Tessinois tenteront de faire voter le référendum contre l'extension de la libre circulation lors du congrès fondateurs du syndicat fusionné UNIA. Espérons sans succès. Le lancement d'un référendum entacherait l'image d'ouverture du syndicat. Son succès devant le peuple, qui pourrait remettre en question tout le paquet des bilatérales, causerait des dégâts politiques et économiques considérables. *at*

Trouble jeu de l'UDC

L'UDC ne cache pas son hostilité à l'extension de la libre circulation des travailleurs. Mais elle ne lancera pas le référendum, réservant son ardeur à la lutte contre les accords Schengen - Dublin. Malgré son aversion pour la libre circulation, elle s'oppose à toutes les améliorations des mesures d'accompagnement qui visent justement à éviter les effets indésirables de l'ouverture des frontières aux travailleurs des nouveaux pays de l'Union. Curieuse manière de défendre les travailleurs suisses!

Encore un gratuit

Les éditeurs de *20 Minuten* publient en plus du quotidien (cinq éditions par semaine), un hebdomadaire, *week*, paraissant à 60 000 exemplaires en fin de semaine et un mensuel, *The Guide*, inséré dans *week*, dont les 10 000 exemplaires sont diffusés dans les établissements à la mode. Un petit royaume d'édition en voie de création?

Pourquoi?

Depuis soixante ans, les plus beaux livres suisses sont choisis et montrés dans une exposition itinérante. L'Office fédéral de la culture (OFC) a repris depuis quelques années le flambeau de l'Association des éditeurs suisses pour l'organisation du concours. Pour quelles raisons? Volonté de nationaliser ou impuissance de l'économie d'assumer cette tâche? *cfp*

Malheurs et bonheurs des CCT

Malgré le développement des conventions collectives de travail, le patronat se montre de plus en plus hostile à la négociation. Seuls des syndicats combattifs peuvent assurer la survie d'un véritable partenariat social, dans l'intérêt des travailleurs.

Le plus grand syndicat de Suisse, UNIA, issu de la fusion de la FTMH, du SIB et de la FCTA, verra le jour le 16 octobre. La naissance de cette gigantesque organisation intervient à un moment à la fois crucial et paradoxal dans l'histoire du partenariat social en Suisse. En effet, il n'y a jamais eu autant de conventions collectives de travail (CCT) en vigueur et de travailleurs protégés par des CCT. En revanche, rarement le patronat n'aura été aussi intransigent et hostile à la négociation.

L'essor des conventions collectives

Après un développement constant, puis une relative stabilité pendant les Trente Glorieuses, la protection collective a été massivement remise en question lors des crises économiques successives. Aux pertes d'emploi dans l'industrie s'est jointe l'érosion du nombre de membres des syndicats. Le nombre de travailleurs couverts par des CCT a donc chuté. Mais, dès les années nonante, les CCT ont vécu une véritable renaissance: de nouvelles branches se sont ouvertes aux contrats collectifs (principalement dans le tertiaire, par exemple la santé, la navigation aérienne et, tout récemment, le nettoyage) et des CCT ont remplacé les anciens statuts de fonctionnaire, par exemple pour le personnel des anciennes régies (poste, CFF,

Swisscom). Ainsi, le nombre d'employés au bénéfice d'une protection collective a de nouveau largement augmenté. De plus, les CCT ont gagné du poids au niveau politique: la récente lutte syndicale contre les salaires inférieurs à 3000 francs et l'introduction de la retraite anticipée dans le bâtiment ont été inscrites dans des CCT. Celles-ci ont aussi gagné en importance grâce à l'intégration européenne: la déclaration de force obligatoire des CCT fait partie des «mesures d'accompagnement» à la libre circulation des personnes et de leur extension aux nouveaux membres de l'Union européenne.

L'hostilité du patronat

Parallèlement à ce développement des contrats collectifs, certains secteurs ont déserté le partenariat social. Durant les années nonante, de nombreuses associations patronales ont cessé de conclure des CCT (par exemple l'industrie graphique romande). Actuellement, près de la moitié des associations patronales est hostile à la protection collective et refuse par principe toute négociation. Aux CCT, souvent négociées pour tout le pays ou pour toute une région, ces patrons préfèrent la négociation limitée à une seule entreprise, avec un syndicat «maison», souvent plus docile qu'une organisation nationale. D'autres refusent les CCT pour des rai-

sons idéologiques néo-libérales. Elles considèrent un contrat collectif comme une entrave à la liberté du commerce. Cette tendance se retrouve le plus souvent au sein du petit patronat, de plus en plus sous la coupe de l'UDC, alors que les grandes entreprises sont généralement plus conscientes des avantages de la négociation avec les syndicats.

Comblent le vide conventionnel

La majorité des associations patronales, qui certes approuve et développe le partenariat social, a quant à elle durci le ton. Les tentatives de vider les contrats collectifs de leur substance (en retirant par exemple toutes les allusions chiffrées et en laissant le soin aux entreprises de négocier les salaires dans leur coin) se multiplient. Les chantages aussi: qui veut conserver ses acquis doit accepter une flexibilisation supplémentaire des conditions de travail. La création d'UNIA a servi également de prétexte pour dénoncer certaines CCT. La Migros a par exemple annoncé «vouloir mieux connaître UNIA» avant de renégocier. Pour certains patrons, il s'agit carrément de «donner une bonne leçon» aux syndicats afin de les rendre plus «raisonnables». A cela s'ajoute de plus en plus souvent la conclusion de CCT uniquement avec des partenaires moins combattifs mais de moins en moins représenta-

tifs, comme *Travail.Suisse* ou des syndicats «maison».

Ainsi, de nombreux secteurs se trouvent actuellement dans un «vide conventionnel» (absence de CCT) d'autant plus inquiétant que la déclaration de force obligatoire des CCT pour endiguer les effets négatifs de la libre circulation des personnes suppose l'existence d'un contrat collectif.

Pour ces raisons, le renforcement des syndicats demeure plus que jamais indispensable. Le développement et le maintien des CCT exigent un taux d'organisation syndicale important, car seuls des syndicats puissants pourront amener les patrons récalcitrants à la table des négociations. *jcs*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Jean-Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

La langue de l'excellence

Pour figurer dans les classements mondiaux consacrés aux *business schools* il est indispensable d'enseigner en anglais. A ce jeu, l'IMD de Lausanne gagne et la HEC de Saint-Gall perd.

Les classements des pays, des écoles et des universités se succèdent: le plus compétitif, le meilleur, le plus innovateur, que sais-je encore? Les deux derniers classements concernent l'enseignement supérieur. Selon le *Wall Street Journal* de New York, quotidien de référence dans le monde de l'économie, l'IMD de Lausanne est la meilleure école de gestion (*business school* en français) de la planète: La London Business School vient en deuxième, l'ESADE de Barcelone en numéro trois et HEC Paris en quatrième position. Le critère choisi est l'opinion des recruteurs et des chasseurs de têtes.

L'université de Shanghai en Chine a classé, elle, les institutions d'enseignement supérieur de toute la terre selon des critères basés avant tout sur la recherche. Les Américains occupent les premières places avec Harvard en tête, Stanford en deuxième alors que Cambridge, exception anglaise, obtient la

médaille de bronze. La première suisse, qui est également la première institution européenne hors d'Angleterre, est l'Ecole polytechnique de Zurich à la vingt-septième place.

Anglais obligatoire

Naturellement la règle du jeu consiste, pour les meilleurs, à la jouer modeste et à ne pas trop insister sur le résultat, et pour les mal classés, à contester les critères de choix. Il en va ainsi dans tous les classements de ce type. Ces institutions ont tout de même un point commun. Elles délivrent leurs enseignements en anglais comme l'IMD de Lausanne. L'ESADE de Barcelone indique quelques cours en espagnols mais l'essentiel est en anglais. HEC Paris signale que son programme de MBA peut être suivi entièrement en anglais, mais qu'il est possible de suivre certains cours en français. Le site Internet de ce programme est d'ailleurs entièrement

dans la langue de Bill Gates et la devise de l'école est: *local roots, global reach*.

Au-delà de la compétence certainement indiscutable de toutes ces institutions, reste un fait massif: pour être reconnu, pour exister, il faut travailler en anglais. Si l'IMD de Lausanne délivrait un enseignement de même qualité, mais en français, parions qu'il ne serait même pas classé. La preuve par l'absurde est l'absence totale dans ces classements de HEC Saint-Gall qui passe pour une remarquable école de gestion, oui mais voilà, principalement en allemand, autant dire inexistante hors des frontières du monde germanique.

Chaque époque a sa *lingua franca*. La suprématie de l'anglais n'est pas choquante en soi, mais la réduction à l'anglais de l'élite des universités est, elle, pour le moins inquiétante étant donné la diminution de la diversité qu'engendrée ce monolinguisme. *jd*

Vote électronique

Vous avez dit simple?

Genève aime à se profiler comme un canton innovateur. A défaut d'avoir entrepris une véritable réforme de son administration, il caracole en tête des collectivités publiques pour le vote électronique. Le corps électoral des quatre communes qui avaient déjà eu l'occasion de voter en ligne lors des scrutins municipaux s'est vu offrir cette possibilité pour les votations fédérales du 26 septembre dernier, une première helvétique.

Dans ces quatre communes, un peu plus d'un votant sur

cinq s'est exprimé de cette manière. Un résultat étonnant dont il est difficile de juger aujourd'hui s'il reflète une simple curiosité pour cette nouveauté ou s'il présage d'un changement durable de comportement.

Dialoguer avec les autorités

Si l'on en croit les premières analyses du profil des utilisateurs qui portent sur deux votations communales organisées durant le premier semestre de cette année, le vote électronique permettrait de combler

le traditionnel déficit de participation des jeunes. Par ailleurs les utilisateurs attendent d'Internet plus qu'une manière de voter; ils souhaitent obtenir par ce biais des informations sur les objets soumis à votation et voudraient dialoguer avec les acteurs politiques et les autorités.

Reste que ce système de vote, qualifié de souple, simple et sûr par la Chancellerie cantonale, est encore trop compliqué. Pour autant que votre navigateur soit compatible avec l'application de vote, vous devez introduire votre numéro de

carte de vote (seize chiffres), exprimer votre vote, introduire votre code secret (six chiffres) caché par un film à gratter et enfin confirmer votre vote. Expérience faite, le vote par correspondance (signature, date de naissance, vote et mise sous enveloppe) se révèle beaucoup plus rapide.

Le grand gagnant de ce mode de scrutin électronique? L'administration qui évite un fastidieux dépouillement. L'opération, pour les dernières votations fédérales, a duré très exactement treize minutes et cinq secondes. *jd*

Malaise dans l'art vidéo

Le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne retrace la présence de l'art vidéo dans ses collections permanentes.

Dans l'exposition *Interactions fictives*, le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne présente, du 1er octobre 2004 au 9 janvier 2005, un ensemble hétérogène de vidéos d'artistes. Sur les moniteurs installés dans la première salle défilent les réalisations les plus anciennes. Trente ans plus tard, il est frappant de voir le systématisme avec lequel les artistes ont pris le contre-pied du traitement télévisuel de l'image. L'absence de mouvement et de tout élément narratif, l'utilisation immodérée du plan fixe ainsi que les nombreuses mises en abîme vont à l'encontre du film comme du reportage.

Jean Otth, dans sa vidéo *TV-Perturbations: La pose* (1972), montre ainsi une femme nue immobile. Le plan fixe est distordu par des parasites électroniques croissants qui finissent par rendre l'image

incompréhensible. Le visiteur ressent ce que les programmes des chaînes télévisuelles ne lui procurent qu'exceptionnellement, un ennui teinté d'incompréhension. Il n'est spectateur d'aucun événement, d'aucune histoire, rien n'est fait pour le divertir. Les œuvres surprennent par l'absence de tout ce qui, de prime abord, semble être les atouts et les caractéristiques du film: le mouvement, l'évolution, la possibilité de raconter le temps qui passe.

Seuls avec les images

En montrant des moments d'intimité à caractère tabou, les vidéos des années quatre-vingt et nonante dépassent ce sentiment désagréable de vide et mettent carrément mal à l'aise. Dans *Interférence* (1998) de Stéphanie Smith et Edward Steward, une femme, dont on n'aperçoit que le visa-

ge, subit stoïquement les baisers d'un homme qui n'y prend visiblement pas plus de plaisir qu'elle. Les interactions mal-saines, cruelles ou agressives réintroduisent un semblant de narration dans les œuvres mais horrifient par leur inhumanité et leur perversité. Les relations de souffrance, d'humiliation, d'incompréhension sont en décalage avec les spectacles lisses et les divertissements qui nous sont généralement proposés sur les petits ou grands écrans. L'exposition, qui présente la collection du musée vaudois sans commentaires, laisse le visiteur aborder les œuvres avec ses propres clés de lecture. L'art vidéo ne peut alors être appréhendé qu'en comparaison, voire en opposition, avec les images animées dont nous sommes abreuvés quotidiennement. Il n'a de sens pour le télé-spectateur contemporain que par les questions qu'il lui pose. *cf*

Hallucinations à la frontière

Brigue, la nonchalance du bout du monde, avec ce sentiment d'impasse. Le train s'enfonce dans le Simplon. Les néons titubent à la vitesse du son. Trois douaniers suisses en cavale ferraillent le long du couloir. Le regard sévère, fermé. On devine la frontière. Ils avancent, d'un sursaut à l'autre. Ils guettent la contrebande, l'entrée clandestine, les courses du dimanche. Trois gardes italiens les suivent à la trace. Sélectifs et aléatoires. Ils réclament les papiers un peu par-ci, un peu par-là. Des papiers ultramodernes, des cartes à puces, informatisées, satellitaires. Toutes les polices du monde communiquent en temps réel, de New-York à Gondo, terminus sud des Alpes valaisannes. Après, l'Italie et le val Divedro dictent leur loi. La montagne accroche les deux pays, comme une agrafe qui froisse la roche.

Se rappeler du vol de Geo Chavez. Le 23 septembre 1910, le pilote péruvien franchit pour la première fois le Simplon en avion. Il gagne le pari, il perd la vie. Un monument se souvient de l'exploit. John Berger raconte l'aventure dans *G.*, roman de cape et de sexe publié en 1972. La foule attend à Domodossola, et c'est un cadavre qui atterrit. Le destin fait une bouchée des bornes humaines.

La frontière ne dure pas. Elle surgit le temps d'un soupir, d'un battement de cils. Et puis on ne la voit pas. Elle rôde au milieu du boyau noir que le train salit à grande vitesse. La foulée du vent chaud défonce les fenêtres qui bavent. On change d'air.

A la sortie, de l'autre côté, les carabinieri braquent le convoi. Beaux et arrogants. Les lunettes de soleil épuisent les visages sur des gants noirs, pur cuir. L'odeur bestiale serre les gorges quand ils feuilletent les pages gercées des passeports. Ils contrôlent sans méthode. Au hasard. Une fois la fouille achevée, ils fument sur le quai et rient à haute voix. Ils se déplacent toujours en groupe. L'instinct de la troupe ou du troupeau fait office d'ordre de marche. Ils mesurent chaque pas. Le territoire se compte précisément d'un côté et de l'autre d'une ligne imaginaire, pareille à une promesse intenable. La promesse de la ségrégation. On va rester entre nous. La civilisation contre les barbares. Nous et les autres. Ceux qui ont un nom et les anonymes.

La frontière déborde la géométrie. C'est bien davantage qu'un trait magique qui invente des espaces. Voilà pourquoi les douaniers terrorisent les passagers. Une frontière, c'est sérieux. Au point de bouger au fil du temps, des guerres, des intérêts, des régimes, des alliances ou de la dérive des continents. Une fois de l'autre côté, on n'en croit pas ses yeux. *md*

L'utopie à poil

L'histoire douce amère d'une colonie de rêveurs. Au début du siècle l'espoir d'une autre vie a nourri l'âme et l'esprit de l'élite européenne.

Envoyé en 1905 au Monte Verità par le Département fédéral de justice et police, le commissaire Rusca de Locarno surprend «des originaux cultivés, fatigués par une vie d'amusements et de richesse qui redécouvrent une existence fruste et simple. Souvent nus, en été comme en hiver, ils produisent eux-mêmes de quoi manger.» Il note également que «le propriétaire des lieux est le fils d'un riche armateur d'Anvers habitué du Grand Hôtel de Locarno.» Souffredouleur des mauvaises langues et accusée d'être un repaire d'anarchistes, la colonie établie sur les hauteurs d'Ascona au bord du lac Majeur mène son utopie sans trop se soucier du reste du monde depuis son arrivée cinq ans auparavant.

Une vie alternative

La tribu débarque au Tessin au printemps 1900. Henri Oedenkoven, qui assure les fonds via le patrimoine paternel, sa femme Ida Hofman, Karl Gräser, un ancien officier de l'empire austro-hongrois désormais réfractaire à l'ordre, son frère surnommé Gusto (Goût), partisan d'un retour radical à la terre et deux ou trois autres idéalistes déçus, névrosés, fuyant les ennuis et la bourgeoisie prussienne, achètent un hectare et demi de terrain plein sud pour cent cinquante mille francs. Il n'y a ni eau, ni électricité, ni route. Mais des palmiers et des châtaigniers en abondance. La nouvelle vie démarre sur de nouvelles bases, macrobiotique et naturiste, anthroposophe et égalitaire. La colline jouit déjà d'une réputation

internationale. Son magnétisme naturel hors du commun, égal à celui de Sils Maria aux Grisons, et la tolérance transalpine à l'égard des idées libertaires et d'avant-garde attirent révolutionnaires, écrivains, philosophes et toutes sortes de désaxés et de marginaux en quête de bonheur et d'amour universel.

Rudesse et confort petit bourgeois coexistent dans la ferveur maternelle. On joue du piano et on plante des salades. Hommes et femmes cavalent à poil dans un paysage grandiose. Douches gelées et bains de soleil raffermissent peau et chair de citadins oisifs. Il faut écarter les escrocs, les voyeurs et les journalistes à l'affût de scandales et faits divers. Et surtout on discute bienfaits et méfaits de l'alimentation végétarienne. Avec les entorses à la règle qui s'en suivent: contrebande d'aliments bannis et virées incognito dans les *grotti* du coin.

La montagne des idées

Deux doctrines s'affrontent à l'ombre des mimosas. L'une se contente d'un retour à la nature bon enfant, matérialisé dans un sanatorium aux vertus régénératrices. L'autre théorise une vision à cheval de la morale et du communisme où l'homme oublie sa peine et revient à son destin originel. Cette dernière, trop dogmatique, se disperse avec ses instigateurs. Gusto, désormais en marge de la communauté, trouve refuge dans une grotte. C'est là qu'Hermann Hesse, alcoolique et gâteux, le rencontre quelques années plus tard et imagine la figure de la Grande

Terre mère, calé dans les formes généreuses d'Elisabetta, la femme de Gusto. Le culte primordial s'éternise sous les bois du Monte Verità. Encens et transpiration - ces danses frénétiques voisines de la transe au clair de la lune - flottent encore dans les airs. Et Harald Szeeman, célèbre commissaire d'expositions d'art contemporain, conserve les archives de l'aventure, rangés avec le zèle du comptable, à l'abri de sa maison au Val Maggia, pas loin de Locarno.

L'émancipation féminine est à l'ordre du jour aussi bien que les mariages d'amour et de conscience, affranchis du fatras patriarcal et administratif qui en dénature le sens profond. L'homosexualité s'épanouit à l'écart des frayeurs bien pensantes. On réforme l'orthographe - au diable les majuscules - de même que la mode de l'époque, étouffant à l'excès muscles et rondeurs. Une fois banni l'argent, le troc devient la règle. Parfois une chanson suffit pour se payer un bon traitement dentaire. Tant pis si on exploite quelques ouvriers au nom de l'esprit.

En une vingtaine d'années, la colonie brasse joyeusement idées et pratiques alternatives en quantité. L'Europe se tourne vers le Monte Verità, curieuse d'expérimenter les débordements promis. A part les malades, vrais ou imaginaires, des milliers de visiteurs se pressent sur la colline magique. Walter Gropius, Thoman Mann, Erich Maria Remarque, Carl Gustav Jung, André Gide, Emile Jacques Dalcroze, la rythmique dans une valise, Lénine dit-on,

séjournent aux frais d'Ida et Henri, à la barbe d'une réputation d'idiots qui amuse les cafés du commerce d'Ascona.

Le déclin

En 1920, les fondateurs abandonnent les lieux. Les dettes rattrapent l'utopie. Une coopérative d'artistes tente le sauvetage. On retape les bâtiments. Touristes et confort chassent légumes et tempérance. Maintenant, on mange et on boit à sa faim, viande et grands crus. Malgré les efforts, la faillite les rattrape en 1926.

Un richissime baron allemand, Eduard von der Heydt, rachète la propriété. Il crée un institut à la gloire de l'Asie. Le Bauhaus dresse un hôtel mélangeant modernité et souvenirs. Après la Deuxième Guerre mondiale, von der Heydt accusé d'avoir été en affaires avec les nazis, offre le Monte Verità au canton du Tessin avec œuvres d'art et comptes bancaires pour constituer une fondation culturelle. C'est chose faite depuis 1989. De plus, à partir de 1992, l'association Montecinemaverità se consacre à la production de films alternatifs. Douze ans plus tard, sa disparition menace. Seuls les cinéphiles du Festival de Locarno y montent toujours dans l'espoir de l'utopie au creux d'une assiette de crudités. *md*

Irene Bignardi, «Monte Verità», in *Le piccole utopie*, Feltrinelli, 2003

www.fileane.com/laurie/laurie01/monte_verita.htm
(photos de la colonie)